



## Raison d'insalubrité du logement

-----  
Par lalaina

Bonjour,

Je souhaiterais avoir une réponse à ma question s'il vous plaît. Nous vivons avec mon mari et mon fils de 7 mois dans un appartement insalubre reconnu par l'inspecteur chargé de l'insalubrité de notre ville. En louant l'appartement j'étais enceinte ce que l'agence a constaté, l'appartement a été repeint mais des petites tâches de moisissures sont apparus après seulement 1 mois de location avec une condensation anormale. Sachant que j'étais enceinte l'agence ne nous a pas dit que la maison est humide. Mon beau père qui travaille dans le bâtiment a contrôlé l'humidité avec son testeur, l'appareil a affiché un degré non pas humide mais mouillé sur certains murs. Nous avons affaire à plusieurs agences immobilières, la première gestionnaire du bien immobilier a mandaté une agence locale pour effectuer diverses tâches ce qui ne facilite pas les choses. Demandant au propriétaire de faire des travaux l'agence nous a dit que le propriétaire n'a pas les moyens bien qu'ils nous retirent toujours le loyer tous les mois. Nous sommes allés voir l'inspecteur d'insalubrité de notre commune qui est venue, a constaté que notre maison était insalubre, a monté un rapport d'enquête et l'a envoyé aux bons interlocuteurs avec un délai de 2 mois pour effectuer les travaux. Ils avaient depuis début septembre pour commencer les travaux mais rien n'est fait jusqu'à maintenant. Ils disent qu'ils vont commencer les travaux mais en incluant ses frais dans le prix de vente car la maison est à vendre. J'ai un bébé de 7 mois et nous vivons dans l'insalubrité déjà depuis février 2017. Tous les pièces de l'appartement contiennent de la moisissure. Nos biens neufs que nous avons acheté à l'entrée dans cet appartement (matelas, sommier, lit bébé, électroménager, meubles) sont tapissés de moisissures, l'assurance habitation ne peut pas nous dédommager, que pouvons nous faire s'il vous plaît ? Mon bébé a déjà été hospitalisé, car avant de s'en apercevoir certains de ses gants étaient déjà atteints par de la moisissure. Il a eu un infection urinaire dont le médecin n'a pas pu identifier la cause ce n'est qu'après l'hospitalisation que nous avons constaté que ses gants étaient atteints. Nous avons dû laver ses vêtements atteints de la moisissure, du matériel bébé même un attache tétines qui était pourtant dans une boîte en plastique fermé !

Merci de vos réponses,

Cordialement

-----  
Par Tisuisse1

Il faut faire reconnaître l'insalubrité par le Préfet. Le 1er jour du mois qui va suivre l'arrêté du préfet déclarant d'insalubrité du logement vous ne serez plus redevable du paiement du loyer et le propriétaire devra vous reloger ET payer votre déménagement. Voyez donc les services d'hygiène ou sanitaires de la préfecture.